



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

☎ 03.20.30.52.08

Commune de SIN-LE-NOBLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société GALLOO FRANCE SA - siège social : Première Avenue Port Fluvial 59250 HALLUIN - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une activité de récupération, stockage, et traitement de déchets métalliques et VHU, à SIN-LE-NOBLE 364 avenue des fusillés, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2713-1 - Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant Supérieure ou égale à 1 000 m² ;

2718-1 - Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793. La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : Supérieure ou égale à 1 t ;

2791-1 - Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. La quantité de déchets traités étant Supérieure ou égale à 10 t/j ;

ainsi que diverses activités soumises à enregistrement au titre des rubriques n° 2712-1-b et déclaration au titre des rubriques n° 2710-1-b, 2710-2-c, et 2711-2

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de SIN-LE-NOBLE du **14 septembre 2015 au 16 octobre 2015 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Madame Claudie COLLOT, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de SIN-LE-NOBLE, les **lundi 14 septembre 2015, jeudi 1^{er} octobre 2015 de 9h00 à 12h00** et les **lundi 21 septembre 2015, jeudi 8 octobre 2015, et vendredi 16 octobre 2015 de 14h00 à 17h00**.

Les observations écrites ou orales auxquelles la demande susvisée donnerait lieu devront, avant l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, être consignées au registre ouvert à cet effet, lequel restera à la disposition du public pendant le même temps en mairie de SIN-LE-NOBLE. Des observations peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, ou sur le site internet (www.nord.gouv.fr - Rubrique ICPE – autres ICPE – agricoles, industrielles, etc - autorisations) ou auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.